



## PRÉFET DE LA SARTHE

Direction départementale des territoires  
Service de la Connaissance des Territoires et de la Sécurité  
Sécurité et Circulation routière  
Affaire suivie par : Sophie LHUILLERY  
Tél : 02 72 16 41 93  
Courriel : sophie.lhuillery@sarthe.gouv.fr

Le Mans, le **06 FEV. 2020**

Le préfet de la Sarthe

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de  
projets

### **Objet : Appel à projets 2020 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)**

En 2019, le bilan de l'accidentalité en Sarthe s'est sensiblement dégradé. Le nombre de tués est en légère hausse par rapport à 2018 (35 tués en 2016, 53 en 2017, 39 en 2018 et 41 tués en 2019), tout comme le nombre de blessés légers. En revanche, le nombre d'accidents est en légère baisse. A l'image de ce qui se passe au plan national, le nombre de blessés hospitalisés (blessés hospitalisés + de 24h) confirme sa baisse déjà visible en 2018. Ces chiffres montrent que, malgré la mobilisation de tous les acteurs, la situation reste très fragile. Afin d'inverser durablement la situation et tendre vers l'objectif fixé au niveau national, à savoir passer sous le seuil des 2 000 tués sur les routes de France en 2020, il est nécessaire de redoubler d'efforts et de proposer de nouvelles actions locales de prévention, au plus près des usagers de la route.

Pour s'inscrire dans cette démarche, un nouvel appel à projets est ainsi ouvert pour l'année 2020 dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière. Pour l'État, l'objectif est de soutenir les initiatives des acteurs locaux et des associations pour lutter efficacement contre l'insécurité routière.

Le Document Général d'Orientation (DGO) pour la sécurité routière 2018 – 2022 retient des enjeux prioritaires à mettre en place dans le département de la Sarthe :

- les risques routiers professionnels
- l'alcool et les stupéfiants
- les jeunes
- les seniors
- le partage de la voirie
- les deux roues
- les distracteurs

Les initiatives doivent également tenir compte des résultats de l'accidentalité 2019. Ainsi, une attention particulière sera accordée aux projets ayant trait aux thématiques **seniors, jeunes, piétons, risque routier professionnel**, ces enjeux ayant été majoritairement identifiés dans les accidents en 2019.

**Dépôt des candidatures :**

Le présent appel à projet s'adresse à l'ensemble des collectivités territoriales, des organismes publics ou semi-publics, des associations des établissements scolaires, mais également aux acteurs privés.

Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre avant le **29 février 2020** :

☞ par courrier à l'adresse suivante :

DDT72/SCTS/SCR  
19 Boulevard Paixhans – CS 10013  
72042 LE MANS cedex 9

☞ ou par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-scts-scr@sarthe.gouv.fr](mailto:ddt-scts-scr@sarthe.gouv.fr)

La demande devra être présentée :

- **pour les associations** : sur le formulaire CERFA n° 12156\*05
- **hors associations** : sur la fiche action jointe au présent dossier.

Les projets devront proposer une méthodologie claire, indiquant notamment le public visé et le nombre de personnes sensibilisées, un planning cohérent avec une réalisation dans l'année 2020, un budget prévisionnel équilibré précisant l'ensemble des dépenses liées à l'action. Les moyens humains et matériels envisagés devront également être précisés.

**Si l'action a bénéficié en 2019 d'une subvention, un bilan et une évaluation devront obligatoirement être fournis.**

**Critères de sélection des projets :**

Une attention particulière sera apportée aux éléments suivants lors de la sélection des projets :

- **l'adéquation aux enjeux prioritaires** : la priorité sera donnée aux actions qui répondent aux objectifs du DGO
- **les actions innovantes** : le PDASR doit donner une nouvelle dynamique. Dans ce sens, il ne peut pas se contenter de financer chaque année des actions qui se reproduisent à l'identique.
- **La capacité à impliquer les publics cibles** : les projets pourront chercher à rendre les publics cibles (les jeunes ou seniors par exemple), acteurs de l'action et promoteurs de la sécurité routière.

Seules les dépenses directement liées au volet sécurité routière pourront être prises en considération, à l'exception des dépenses d'aménagement. Les frais d'hébergement des bénéficiaires de l'action, les frais de réception et les coûts salariaux du porteur de projet ne seront pas pris en compte.

Aucune garantie ne peut être apportée sur le niveau de financement de l'État, ce montant étant à l'appréciation exclusive du service instructeur en fonction du budget disponible et du caractère innovant du projet.

**Les dossiers de demande de subvention et les formulaires sont accessibles**

**sur le portail de l'Etat en Sarthe**

<http://www.sarthe.gouv.fr>

Le Préfet

Nicolas QUILLET

**Appel à projet 2020 du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)**

Liste de diffusion

Monsieur le Président de l'Association des Maires, adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe -

Monsieur le Président de « Le Mans Métropole » -

Monsieur le Président du Conseil Départemental –

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Sarthe –

Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe –

Madame la Directrice départementale des Services de l'Education Nationale de la Sarthe -

Monsieur le Directeur départemental des Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Sarthe -

Monsieur le Président de l'Automobile Club de l'Ouest -

Madame La Présidente du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) -

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie -

Monsieur le Directeur de la Fédération des Maisons Familiales Rurales de la Sarthe -

Madame la Présidente du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Sablé sur Sarthe

Monsieur le Président de l'association Carbur'Pera -

Monsieur le Président du comité départemental de la Prévention Routière -

Monsieur le Président de l'Association Cyclamaine -

Monsieur le Président de la Fédération Départemental des Motards en Colère

Monsieur le Président de la Ligue Contre la Violence Routière de la Sarthe -

Monsieur le Président de Génération Mouvement -

Monsieur le Directeur de la Délégation territoriale de la Sarthe de la Croix Rouge Française -

Monsieur le Président du Comité Départemental de Cyclisme -

Monsieur le Président du Comité départemental Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré -

